

4 juillet 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST
(Euronext Paris)

Par courrier du 4 juillet 2008, la société Barclays Plc (1, Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales :

- en hausse, le 27 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions NEOPOST sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir à cette date directement et indirectement 2 165 900 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,98% du capital et des droits de vote de cette société (1) ;

- en baisse, le 30 juin 2008, par suite d'une cession d'actions NEOPOST sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir directement et indirectement 50 452 actions représentant autant de droits de vote, soit 0,16% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capitale et droits de vote
Barclays Plc	3 514	0,01
Barclays Global Investors Pensions Management Ltd	1 670	0,01
Barclays Bank (Suisse) SA	1 360	ns
Gerrard Investment Management Ltd	1 290	ns
Barclays Global Investors Japan Ltd	39 875	0,13
Barclays Global Investors Canada Ltd	2 833	0,01
Total	50 452	0,16

(1) Sur la base d'un capital composé de 31 025 520 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.